RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ADYS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 700 €

3, Chemin du Jubin - MINI PARC 2.0 – Bâtiment 2
69570 DARDILLY

421 613 704 RCS LYON
SIRET 421 613 704 00046

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux mille vingt six, et le 8 septembre à 18 heures,

- La SARL UPLIFT Hld, représentée par son gérant, Monsieur Hugo DARCISSAC, agissant en qualité de personne morale Présidente de la société ADYS, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 700 €, dont le siège est à DARDILLY (69570), 3, Chemin du Jubin - MINI PARC 2.0 – Bâtiment 2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 421 613 704,

A PRIS LES DECISIONS FIGURANT CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts sociaux, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de DARDILLY (69570), 3, Chemin du Jubin - MINI PARC 2.0 – **Bâtiment 2** à DARDILLY (69570), 3 Chemin du Jubin - MINIPARC 2.0 – **Bâtiment 4**.

Toutefois, cette décision devra être ratifiée par la plus proche décision de l'associé unique.

HD

DEUXIEME DECISION

Le Président décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts sociaux qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

« ***ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé à DARDILLY (69570), DARDILLY (69570), 3, Chemin du Jubin - MINIPARC 2.0 – Bâtiment 4.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés. »

TROISIEME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses décisions pour effectuer toutes publications, dépôts de pièces ou formalités.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

